ouvrage où la vénalité joue un rôle central, la place occupée par l'argent, y compris en tant qu'enjeu intellectuel et culturel, est singulièrement réduite : si sa « neutralité » supposée est évoquée à plusieurs reprises, on aimerait en savoir plus sur ce qu'elle signifie vraiment, et sur la façon dont l'argent s'intègre (ou non) dans le discours de la dignité, aspect brièvement évoqué p. 137, et aussi sur leur relation à tous les deux (argent et dignité) avec le privilège, notion peu présente dans le livre.

Si la vénalité, génératrice d'une véritable dignité, relève bien d'un « orgueil français » comme l'assure le titre de l'ouvrage, à lire Jean Nagle, cet orgueil n'a donc pas été sans vertus. Espérons que son originale approche de la vénalité, dont on voit qu'elle peut susciter réserves ou interrogations, nourrira cependant des réflexions qui viendront enrichir le débat sur cet aspect essentiel de la société française du temps.

Philippe HAMON,
CERHIO, Rennes 2

CLARISSE COULOMB,
Les pères de la patrie. La société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières,
Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, 540 p., ISBN 2706113154.

L'histoire des parlements se porte très bien depuis une quinzaine d'années, grâce au renouvellement des approches et à la prise en compte en France des apports de l'historiographie britannique, notamment de William Doyle. C'est le cas avec la thèse de doctorat enfin publiée de Clarisse Coulomb. Le parlement de Dauphiné avait fait l'objet du gros travail de Jean Egret, œuvre pionnière (1942) mais isolée d'histoire politique et institutionnelle, suivie longtemps après d'une synthèse sur *Louis XV et l'opposition parlementaire* (1970), érudite mais à l'évidence peu lue, à constater la manière dont ont été perpétués les préjugés hostiles, de gauche comme de droite, concernant les parlements. Après les grandes thèses-tableaux des années 1960-1970 (F. Bluche, J. Meyer, M. Gresset et M. Cubells), à l'approche très socio-économique, Clarisse Coulomb a choisi de revenir sur une cour souveraine dont J. Egret avait laissé de côté l'analyse sociale. Le but de cette nouvelle étude a donc été de « mettre en rapport l'évolution sociale de la noblesse parlementaire au XVIIIe siècle et les attitudes politiques de l'institution pour tenter d'abolir les cloisonnements traditionnels de l'histoire ». Le but a été pleinement atteint. Mon unique regret serait l'absence d'un index des noms de personnes (que je n'impute pas à l'auteure). C. Coulomb n'a pas ménagé sa peine pour la recherche des sources. Les archives départementales de l'Isère et de la Drôme ont été passées au peigne fin, alors même qu'une partie des fonds du Parlement ne sont pas classés. La bibliothèque municipale de Grenoble a été mise à profit, tout comme de riches archives privées.

Le propos est organisé en quatre grandes parties. La première nous présente « des familles en renouvellement », allant de l'institution et de ses offices vers les familles. Puis est mise en évidence « la force des patrimoines », ceux-ci étant inégaux, dans une noblesse terrienne qui n'écrase pas la ville par une opulence ostentatoire. C'est déjà un profil culturel qui se dégage et qu'on découvre complètement en suivant « la magistrature, entre tradition et innovation », autrement dit : comment peut-on être juriste dans une cour souveraine au temps des Lumières ? L'action politique est analysée de manière originale et féconde à partir de l'étude des trois retours consécutifs à des exils, complets ou partiels, en 1764, 1775 et 1788. C'est ce qui permet de montrer comment les « Pères de la patrie », en dépit de leurs réelles divi-

sions, ont pu donner forme à la pré-Révolution. La disparition du parlement n'allai pas de pair avec l'hostilité de principe des familles. Mais celles-ci surent ensuit résister et sauver leurs patrimoines. Cette monographie est très bien menée, écrit dans un style élégant, clair et précis, capable aussi bien de peindre avec finesse de portraits, familiaux ou individuels, que de dégager des traits collectifs ou de mettr en évidence des mutations décisives.

Plusieurs éléments méritent ici d'être soulignés. Tout d'abord, l'évidence que, loin d'être une caste, le milieu parlementaire dauphinois est ouvert aux nouvelles élites (roturiers et anoblis), surtout après 1775, quand l'hérédité est en net recul, même si, officiellement, on continue de n'admettre que des gens ayant quatre degrés de noblesse... C. Coulomb s'est souciée d'examiner aussi les sorties du parlement, un phénomène qui frappe aussi bien dynasties anciennes que lignées récentes. Ce faisant, elle enrichit notre connaissance des métamorphoses de l'élite robine sous Louis XVI. Dans les développements attendus sur les familles, je soulignerai la prudence sur la notion de «stratégie», et le soin à rendre compte de l'irréductible diversité interne de ce milieu, en présentant comme tels des exemples d'existences et de sensibilités. On appréciera à ce propos l'étude du château que se fait construire le conseiller de Longpra. L'auteure n'en met que mieux en évidence le choix des parlementaires dauphinois de privilégier leur château sur leur résidence urbaine, souvent louée, à la différence de ce qui se fait à Bordeaux, Toulouse ou Aix. Ainsi se complète le portrait collectif d'un groupe qui est non seulement plus ouvert sous Louis XVI, mais aussi ennemi du faste tapageur, bien accepté donc. Grenoble ne passe pas pour une capitale des Lumières, mais, à partir de 1760, l'avocat général Servan se taille une grande réputation. Point de violents affrontements ici, mais, au-delà de l'omniprésence de Montesquieu, un intérêt croissant pour les débats du second XVIIIe siècle. En même temps, les magistrats se détachent doucement de la culture traditionnelle de la haute robe grave et érudite.

Les développements judicieux sur l'évolution de l'idéal du «parfait magistrat» montrent que le rôle politique des modernes sénateurs est, pour une part, la réalisation de virtualités encore latentes. Les pages sur l'évolution du portrait et du costume sont très neuves. L'accent est mis avec force sur le rôle majeur, mais trop longtemps ignoré, du cérémonial judiciaire, notamment lors des enregistrements d'autorité. Mais les crises ne doivent pas cacher une réelle volonté de collaboration avec le gouvernement, ainsi en 1763 pour le commerce des grains. La compagnie est très souvent divisée, avec des partisans du pouvoir royal, une minorité de contestataires (ayant les moyens de leur opposition) et un grand nombre d'attentistes. L'échec politique de la notion de corps intermédiaire, sous les coups de Maupeou, a suscité un engouement sans précédent pour la chose publique. En 1787, la cour est proche aussi bien des élites provinciales que du barreau. Elle en appelle à une représentation provinciale qui ne l'éliminerait pas. Elle réclame aussi, au nom de la Nation, les États généraux. Si le cours des choses lui est funeste, il n'en demeure pas moins que les combats parlementaires, «autant par le débat des idées que par l'apprentissage des formes de la vie politique» ont fait advenir la pré-révolution dauphinoise. Le rapport ne se définit pas en termes de rupture, mais de legs. Mounier et Barnave n'eussent pas été ce qu'ils furent sans Messieurs. C'est rejoindre une réflexion, trop souvent méconnue, de Tocqueville.

Olivier CHALINE
Centre Roland Mousnier, université Paris 4